

Les percepteurs canadiens ont autre chose à faire que de mesurer le contenu des périodiques. J'ai entendu avec intérêt le député d'Ontario admettre aujourd'hui que sa façon de voir, le même article mettra dos à dos l'édition canadienne et toutes les autres éditions étrangères. Si je ne suis pas d'accord avec lui, comme non plus le secrétaire d'État, je pense, je ne dirai pas qu'il faut mettre en balance l'édition canadienne et son homologue américaine. A mon avis, cet article n'a aucun sens. Les fonctionnaires de nos services fiscaux ne sont pas des chefs de rédaction—ni des censeurs, si l'on préfère ce terme—ni par vocation, ni par formation, ni par goût, ni par expérience.

Le secrétaire d'État affirme qu'il ne s'agit pas là d'un critère de contenu. Je pense tout autrement. Je pense aussi que le ministre du Revenu national pense autrement. Ce dernier connaît fort bien une décision rendue par les tribunaux en ce qui concerne un critère de rédaction tout à fait similaire. Si j'ai bonne souvenance, le passage disait «sensiblement différent», ce qui est le contraire de «sensiblement le même». A ce qu'on me dit, il découle de cette décision que si le pourcentage est de 80 p. 100, on peut dire sensiblement différent, et que s'il est inférieur à 60 p. 100 on ne peut pas dire sensiblement différent. Mais si le pourcentage se situe entre 60 et 80 p. 100, alors il faut examiner la chose de très près. Je n'aimerais pas être dans la situation de demander à nos percepteurs de décider si 28 publications se situent au-dessous des 60 p. 100. Je pense qu'il s'agit là d'une pure chinoiserie, qui n'a absolument rien à voir avec le développement ou la défense de la culture canadienne.

Pareil critère ne peut aboutir qu'à des décisions ridicules. Si j'étais par exemple chef de rédaction du *Reader's Digest*, je passerais trois ou quatre articles sur les Olympiques de 1976 dans l'édition canadienne de mars 1976, et j'attendrais ensuite un mois ou deux pour les insérer dans les autres éditions destinées au reste du monde. Bien sûr, cela n'apporte rien sur le plan de la culture canadienne ou du contenu canadien. Il faudrait que ces articles passent simultanément dans 26 éditions du *Reader's Digest* destinées à l'étranger, pour encourager leurs lecteurs à venir au Canada. Il faudrait qu'ils lisent ces articles au moment où ils prépareront leurs vacances 1976. Un chef de rédaction contraint de conserver des articles dans ses tiroirs pour ne pas tomber sous le coup du critère des 60 ou 80 p. 100 de contenu canadien, c'est tout à fait ridicule. Y a-t-il ici un parti qui oserait soutenir le contraire?

Le député d'Ontario a dit qu'on pourrait modifier cette disposition au comité. Je ne suis pas aussi optimiste. L'une des grandes raisons pour lesquelles je voterai contre ce bill en deuxième lecture est que je ne crois pas qu'on puisse modifier ce critère. La seule chose qui devrait arriver, à mon avis, serait de le supprimer. Je ne pense pas que le secrétaire d'État et le ministre du Revenu national savent exactement ce qu'on entend par «sensiblement le même».

Bref, je dis qu'il nous faut considérer ces deux points comme de la plus haute importance lorsque nous étudions ce bill. Premièrement, nous devrions voir si les publications touchées ont contribué de façon appréciable à la culture et à l'économie du Canada et s'il est juste de modifier les règles fondamentales qui les régissent, sans mentionner le fait que les modifications les placent du jour au lendemain dans la même catégorie que les publica-

Périodiques non canadiens

tions étrangères qui n'ont fait aucun effort ni manifesté aucun désir de servir la cause canadienne. Deuxièmement, il faudrait bien comprendre qu'aucun gouvernement canadien et qu'aucune loi canadienne ne devrait même donner l'impression de vouloir contrôler les textes éditoriaux ou de s'y ingérer. La disposition «sensiblement le même», qui renferme cette menace tacite, devrait être biffée de la loi.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame l'Orateur, même si à première vue tout a été dit sur cette sinistre perfidie à l'égard de l'édition canadienne du *Reader's Digest*, je pense avoir quelques remarques à faire sur ce bill. Je continue à recevoir des lettres de mes commettants, toutes en faveur de *Reader's Digest*, et je dois dire que certains de mes correspondants parlent du secrétaire d'État (M. Faulkner) en des termes qui sont loin d'être élogieux. Je suis certain que le ministre a reçu des lettres de ses propres commettants, et je sais qu'il en a reçu aussi de Canadiens d'autres régions.

A en juger par certains des discours prononcés en 1965, lorsque le gouvernement de l'époque présenta le bill qui permettait au *Reader's Digest* et à *Time Magazine* d'obtenir le statut de publications canadiennes, les gouvernements libéraux sont capables de contradictions remarquables—ce n'est d'ailleurs pas un secret. Les uns après les autres, les députés libéraux, et même certains ministres, prirent la parole pour appuyer la mesure prise par le gouvernement en vue de mettre *Reader's Digest* et *Time* à l'abri du bill qui mettait fin aux avantages fiscaux dont bénéficiaient jusqu'alors les revues étrangères publiées au Canada.

A l'époque, on disait que le *Reader's Digest* et le *Time* faisaient preuve de civisme. Pendant les dix années qui se sont écoulées depuis, les deux revues ont fait preuve d'encre plus de civisme, surtout le *Reader's Digest*. On a répété à plusieurs reprises que le *Reader's Digest* emploie un personnel énorme à qui il paie de 4 à 5 millions de dollars par an et que la revue emploie environ 500 Canadiens. Ce qu'on ne nous a pas dit et que j'aurais voulu que le secrétaire d'État indique, c'est qui engagera tous ces auteurs, rédacteurs et artistes qui perdront leur emploi si le bill est approuvé par la Chambre?

Il serait faux de prétendre que *Maclean's*, *Saturday Night* ou toute autre publication canadienne les engagera. *Saturday Night* est encore au bord de la faillite et, à l'heure actuelle, existe seulement à cause de souscriptions et de dons publics. *Saturday Night* mettra peut-être en disponibilité d'autres auteurs et rédacteurs au lieu d'engager ceux qui perdront leur emploi si l'on saborde le *Reader's Digest*.

● (1750)

Je crois qu'il serait intéressant de noter que le 15 juin 1965, comme l'indique la page 2429 du *hansard*, M. Steven Otto avait déclaré que *Maclean's*, *Saturday Night* et *Star Weekly* éprouvaient de graves difficultés financières. Selon certains propos entendus durant le débat du bill à l'étude, il semble que la situation soit la même, en dépit du fait que le bill de l'impôt en 1965 devait leur faciliter l'existence. On avait alors fait remarquer, comme on l'a d'ailleurs fait dans les débats récents, que l'interdiction d'entrée de toutes les publications de qualité au Canada n'allait pas raffermir la situation financière des autres publications. Je crois que les Canadiens savent ce qu'ils veulent lire, et que les annonceurs canadiens savent où ils veulent annoncer.